

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} juillet 2008

L'an deux mil huit, le 1^{er} juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 juin 2008.

Nombre de conseillers en service : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents : L'ensemble des membres en exercice,

Excusés : Messieurs Philippe LOURDEL, Didier VANDEVIVERE, Daniel WARNIER

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès Verbal de la Réunion du 13 mai 2008

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est adopté à l'unanimité.

II. Indemnité de Conseil et de Confection de Budget du Percepteur

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Marc DUSSAUSOY, Receveur Municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

III. Occupation de la salle des sports par le Lycée LE DRUET

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Directeur du lycée Le Druet concernant l'attribution des créneaux horaires habituels pour l'occupation de la salle des sports à la rentrée scolaire 2008/2009, à savoir le jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30.

Monsieur Alain CHAUSSOY informe l'assemblée que la commission « sports et vie associative » s'est réunie le 03 juin 2008 pour prévoir le nouveau planning de la salle des sports.

Monsieur Alain CHAUSSOY explique notamment que pour la rentrée scolaire 2008/2009 les effectifs de la maternelle sont trop importants pour permettre en toute sécurité la pratique des activités sportives dans la salle de motricité.

Sur la demande de Madame Pascale TARD, les membres de la commission sollicitent le créneau du jeudi matin pour les enfants de maternelle.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la requête de la commission et propose le créneau horaire du lundi matin pour le lycée Le Druet.

Un courrier sera envoyé à Monsieur le Directeur du lycée le Druet pour l'informer de ce changement. La convention d'occupation de la salle des sports sera modifiée en conséquence.

IV. Convention avec l'association de Prévention Routière

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention entre l'association Prévention Routière, 14 rue du Général Barbot à ARRAS et la Commune d'ACHIET LE GRAND qui a pour objectif de sensibiliser les participants aux différentes manifestations communales aux risques routiers, notamment dus à une consommation excessive d'alcool.

Monsieur le Maire explique que dans ce cadre, le Comité du Pas-de-Calais de l'Association Prévention Routière mettra à la disposition de la commune d'Achiet le Grand le matériel nécessaire à cette sensibilisation.

En contrepartie, il est demandé à la commune d'ACHIET LE GRAND un soutien financier de 100,00 euros au Comité du Pas-de-Calais de l'Association Prévention Routière pour aider à son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde son soutien financier à hauteur de 100,00 € au Comité du Pas-de-Calais de l'Association Prévention Routière,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2008.

V. Aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Audrey MAYER, l'association Achiet Santé Prévention et Monsieur Lionel EUSTACHE poursuivent leur travail sur le projet de fonctionnement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et non sans difficulté.

En effet, la Région demande l'engagement d'associations de prévention, comme Vie Libre, pour finaliser le projet et les associations contactées attendent elles l'aval de la région sur le projet avant de s'engager.

Monsieur le Maire remercie les différents acteurs de ce projet pour leur travail.

Monsieur le Maire termine en précisant que ce projet doit être présenté auprès de la Région le 04 septembre en Commission Thématique Santé et le 29 septembre en Commission Permanente pour une décision définitive.

VI. Contrat d'entretien des installations d'assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat de prestations de service pour l'entretien des installations d'assainissement de la commune proposée par Véolia Eau en charge actuellement de l'entretien des dites installations, à savoir :

- le décanteur situé à l'amont direct de la lagune d'épuration,
- les postes de relèvement/refoulement situés sur le territoire de la collectivité,
- les bouches avaloirs, grilles et regards à décantation du réseau pluvial.

Monsieur le Maire explique que la Compagnie effectuait deux passages par an pour l'entretien de l'ensemble de ces installations.

Concernant le décanteur de la lagune d'épuration, Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de prévoir pour l'entretien préventif du bac décanteur 4 passages par an.

Pour ces interventions, la Compagnie percevra chaque semestre, à terme échu, une rémunération « R », dont la valeur de base « Ro » est fixée, selon les conditions économiques connues le 1^{er} janvier 2008 à : $R_0 = 3\,900,00$ € HT par semestre.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal :

- demande que l'entretien préventif du bac décanteur soit réalisé à raison de 4 passages par an et que le contrat soit modifié en conséquence,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de service pour entretien des installations d'assainissement de la commune d'ACHIET LE GRAND.

VIII. Compte rendu du Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte rendu du 3^{ème} conseil d'école en date du 19 juin 2008.

Les effectifs prévisionnels de rentrée scolaire s'élèvent à 144 enfants, soit 61 maternelles et 83 primaires.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les principaux changements dans l'organisation de la semaine scolaire suite aux directives ministérielles.

La durée de la semaine est fixée à 24 heures d'enseignement pour tous les élèves mais reste inchangée pour les enseignants (soit 27 heures). Les heures d'enseignement seront réparties sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi dans la limite de 6 heures par jour. Aucune heure d'enseignement n'est programmée le samedi matin.

Monsieur le Maire précise que les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficieront toujours de deux heures d'aide personnalisée. Ces heures de soutien seront compris dans les 27 heures d'enseignement et ne seront donc plus à la charge de la commune.

Le plus grand changement concerne les horaires d'entrée et de sortie des cours. L'équipe pédagogique a en effet proposé lors du conseil d'école de modifier ces horaires de la façon suivante :

- le matin de 8 h 30 à 12 h 00
- l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 00

Monsieur le Maire explique que cette proposition a été adoptée par le conseil d'école et sera donc applicable dès la rentrée scolaire 2008-2009.

Monsieur Alain CHAUSSOY se montre contre ce changement qui engendrera des problèmes de garde pour les parents. De plus, Monsieur CHAUSSOY estime que le conseil municipal et les parents d'élèves sont mis devant le fait accompli. Aucune information, aucune enquête n'a été réalisée auprès des parents pour recueillir leur opinion.

Monsieur Bernard DENNE termine en précisant que le compte rendu de conseil d'école stipule que la décision a été prise à l'unanimité alors que Monsieur le Maire et lui-même n'ont pas participé pas au vote.

IX. Point sur le budget primitif 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des crédits consommés et le reste des recettes à recouvrer à la date du 1^{er} juillet tant en fonctionnement qu'en investissement.

En section de fonctionnement les crédits consommés s'élèvent à la somme de 294 665,08 euros pour un budget prévisionnel de 614 030,00 euros. Le montant des recettes est de 409 810,89 euros.

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à 249 113,55 euros et les recettes à 297 273,73 euros.

Monsieur le Maire explique que les dépenses d'investissement sont bien inférieures à celles votées lors de l'adoption du budget prévisionnel 2008 car l'opération d'aménagement de la maison de santé et celle relative à la réfection de la Rue Jacques Brel ne seront lancées qu'en fin d'année.

X. Déplacement de la Friterie

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, il avait été décidé à la majorité des membres présents de fixer l'emplacement de la friterie place de l'église.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'occupation à titre précaire du domaine public à intervenir entre la Commune et Madame BERRIER.

L'objet de la présente convention porte sur l'occupation d'une surface de 47 m² en vue d'exercer un commerce de type « restauration rapide, friterie, vente à emporter ».

Ce contrat est consenti à compter du 1^{er} août 2008 jusqu'au 31 juillet 2009. Il sera renouvelée chaque année sur demande écrite du permissionnaire trois mois avant la date d'échéance.

L'article 3 fixe les conditions financières. Monsieur le Maire propose de fixer la redevance annuelle à 600 euros.

L'article 4 « droit d'occupation » stipule que cette convention de s'applique pas pour les manifestations organisées le week-end et jours fériés. Une demande spécifique devra être adressée 15 jours avant cette manifestation et fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

L'article 5 fait référence à la gestion du domaine public occupé.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le redevance annuelle pour occupation du domaine public à 600,00 euros,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle a été présentée.

XI. Divers

Repas des Aînés

Le repas annuel des aînés de 65 ans et plus est prévue le jeudi 09 octobre 2008.

Abri de bus

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'abri de bus situé rue du Général Frère à côté de l'entrée de la coopérative A1 sera réimplanté prochainement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait initialement été prévu de l'implanter rue des Voyageurs, mais lors de la réception des travaux d'aménagement de la RD n°7 le Conseil Général a modifié son emplacement.

Il est prévu de l'implanter en face de son ancien emplacement. Un passage piéton protégera la traversée des collégiens.

Fête Communale La fête communale 2008 a remporté un franc succès, notamment la brocante.

Monsieur Philippe DROUIN, responsable de la commission « Animations et Loisirs » remercie l'ensemble du Conseil, les membres extérieurs pour leur aide et leur soutien durant ces trois jours de festivité.

Un compte rendu financier sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.